

CHEMIN DE SELECTION A LA COMPETITION INTERNATIONALE DE REFERENCE COLLECTIFS ESPOIRS

Préambule

La Fédération Française Handisport ci-après dénommée F.F.H., par décision du bureau directeur, confie la procédure de sélection de ses sportifs pour les compétitions évoquées ci-dessus à une commission fédérale de sélection.

Composition de la commission fédérale de sélection (C.F.S.)

- Vice-Président délégué aux Sports de la F.F.H.
- Directeur Technique National F.F.H.
- D.T.N. Adjoint en charge du haut niveau F.F.H.

Fonctionnement de la commission fédérale de sélection

La commission fédérale de sélection est en charge, par délégation du bureau directeur fédéral, de l'édition des présentes règles de sélection.

En confiant la sélection à une commission fédérale de Sélection, la F.F.H. souhaite s'assurer que ses représentants aux compétitions internationales sont ceux qui, potentiellement, ont les meilleures chances d'obtenir une médaille.

Pour chacun des comités de sélection organisés pour chacun des Championnats, le Directeur Sportif de la discipline concernée et/ou le Responsable Technique de l'équipe de France, sera (ont) amené(s) à proposer une liste d'athlètes à la commission fédérale de sélection.

Un relevé des décisions est établi.

La D.T.N de la Fédération Française se réserve le droit de mobiliser 3 wild card hors chemin de sélection sur l'ensemble de la délégation.

Critères généraux

- Avoir une licence fédérale compétition à jour et signée par un médecin ;
- Etre de nationalité française et répondre aux règles fixées par le code de nationalité de la fédération internationale concernée ;
- Répondre aux critères internationaux administratifs et de classification de la fédération internationale concernée, dans la discipline sportive et pour la catégorie dans laquelle le sportif postule à une sélection.
- Etre à jour du suivi médical imposé par la commission médicale ;
- Etre en règle avec la réglementation en vigueur, liée à l'usage de produits dopants ;
- Répondre dans les délais indiqués ou notifiés aux demandes administratives en provenance du siège fédéral ;
- Avoir fait la preuve de sa capacité à vivre en collectivité dans le respect des consignes et de ses partenaires ;
- Signer et respecter les termes de la charte du sportif membre d'un collectif France A, A' ou Espoirs de la Fédération Française Handisport ;
- Participer à tous les stages et compétitions de références imposés par la commission fédérale de la discipline ;
- Répondre aux exigences d'entraînement fixées par le Directeur Sportif du sport concerné, en termes de planification, de volume hebdomadaire d'entraînement, de suivi. La signature du contrat d'engagement mutuel est à ce titre obligatoire.
- Remplir les conditions de sélection spécifiques à la discipline concernée ;

Du mardi 25 au dimanche 30 juin 2019

Lieu : Lathi (Finlande).

Discipline : Athlétisme

Piste : 400 m.

Age : moins de 18 ans

1. Compétitions de sélection

1.1. Les Championnats de France indoor 2019 pour les sportifs et sportives debout.

1.2. Le meeting de qualification fauteuil pour les fauteuils

2. Règles de sélection

2.1. Seront présélectionnés les 8 sportives et/ou sportifs ayant obtenu le plus de points à la table de cotation au cumul de trois épreuves lors des championnats de France indoor 2019

2.2. Seront présélectionnés les 4 sportifs ou sportives fauteuils ayant obtenu le plus de points à la table de cotation au cumul des deux épreuves à leur programme lors des championnats de France indoor 2019.

2.2.1. Le comité de sélection prendra en compte des critères d'aide à la décision complémentaires.

→ Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux si sélection.

→ Structuration d'entraînement.

→ Progression sur la saison.

3. Engagements sur les épreuves

3.1. Dans le cas où plusieurs demandes sont enregistrées pour une même épreuve, la priorité sera accordée au meilleur temps réalisé lors des compétitions de sélection, puis à défaut au meilleur temps des bilans de la saison en cours.

Du mardi 25 au dimanche 30 juin 2019

Lieu : Lathi (Finlande).

Discipline : Basket fauteuil

Format : 5/5

Age : moins de 20 ans

Équipe masculine

1. Stage de sélection

1.1. Stage Espoir (du 14 au 19 avril 2019 à Savenay (44)).

2. Règles de sélection

2.1. Seront présélectionnés à minima 8 sportifs et à maxima 12 sportifs

2.1.1. Les sportifs ne pouvant être présent lors du stage de sélection pour cause de cas particulier (blessures, match d'un niveau supérieur...) ne pourront pas prétendre à une sélection.

2.1.2. Le comité de sélection prendra en compte des critères d'aide à la décision complémentaires.

→ Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux si sélection.

→ Structuration d'entraînement.

→ Progression sur la saison.

→ Niveau de compétition au sein duquel évolue le sportif (A,B,C,2)

Du mardi 25 au dimanche 30 juin 2019

Lieu : Lathi (Finlande).

Discipline : Boccia

Catégorie : BC1/BC2/BC3

Age : moins de 20 ans

1. Compétitions de sélection

1.1. Le Championnat de France BC 2019

2. Règles de sélection

2.1. Dans la catégorie BC1, seront présélectionnés les deux premiers au classement national dans la catégorie BC1 à l'issu des championnats de France BC.

Dans la catégorie BC2, seront présélectionnés les deux premiers au classement national dans la catégorie BC2 à l'issu des championnats de France BC.

Dans la catégorie BC3, seront présélectionnés la ou le premier paralysé cérébral au classement national dans la catégorie BC3 et les deux premiers joueuses et/ou joueurs au classement national dans la catégorie BC3 à l'issu des championnats de France BC.

Le troisième au classement national dans la catégorie BC3 sera présélectionnés si la ou le premier paralysé cérébral au classement national dans la catégorie BC3 fait partis de deux premiers au classement national dans la catégorie BC3 à l'issu des championnats de France BC.

2.1.1. Les sportifs et sportives ayant participé à un open européen ou mondial ne pourront pas prétendre à une sélection sur les jeux européens de la jeunesse.

2.1.2. Le comité de sélection prendra en compte des critères d'aide à la décision complémentaires.

→ Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux si sélection.

→ Structuration d'entraînement.

→ Progression sur la saison.

Du mardi 25 au dimanche 30 juin 2019

Lieu : Lathi (Finlande).

Discipline : Natation

Bassin : 25m.

Age : moins de 16 ans

1. Compétitions de sélection

1.1. Les Championnats de France 25m F.F.H. 2018 (15-16 décembre 2018 à Thionville (57)).

2. Règles de sélection

2.1. Seront présélectionnés les 6 sportives et/ou sportifs ayant obtenu le plus de points à la table de cotation à la moyenne de leurs trois meilleures épreuves lors des championnats de France 25m.

2.1.1. Les sportifs ou sportives ayant déjà participé à une World Serie ou une compétition internationale de référence ne pourront pas prétendre à une sélection.

2.1.2. Le comité de sélection prendra en compte des critères d'aide à la décision complémentaires.

→ Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux si sélection.

→ Structuration d'entraînement.

→ Progression sur la saison.

→ Potentiel finaliste

3. Engagements sur les épreuves

3.1. Dans le cas où plusieurs demandes sont enregistrées pour une même épreuve, la priorité sera accordée au meilleur temps réalisé lors des compétitions de sélection, puis à défaut au meilleur temps des classements nationaux 2018-2019 réalisé lors de la saison en cours.

Du mardi 25 au dimanche 30 juin 2019

Lieu : Lathi (Finlande).

Discipline : Tennis de table

- 1.1. Age : plus de 12 ans et de -21 ans pour les filles et les fauteuils et -18 ans pour les garçons ayant une classification de 1 à 10

2. Compétitions de sélection

- 2.1. Circuit du Critérium fédéral 1^{ère} et 2^{ème} tour

3. Règles de sélection

- 3.1. Seront présélectionnés Le meilleur par classe de handicap aux points du critérium fédéral après 2 tours.
 - 3.1.1. Les sportifs et sportives ayant participé à une compétition de référence européen ou mondial ne pourront pas prétendre à une sélection.
 - 3.1.2. Le comité de sélection prendra en compte des critères d'aide à la décision complémentaires.
 - Participation aux différents regroupements des collectifs nationaux si sélection.
 - Structuration d'entraînement.
 - Progression sur la saison.
-